

## DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GPE À L'ISSUE DE LA RÉUNION DE DÉCEMBRE 2020

Le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation s'est réuni du 30 novembre au 3 décembre 2020.

Le Conseil a remercié le gouvernement allemand pour son rôle d'hôte de cette rencontre virtuelle et a chaleureusement accueilli la déclaration liminaire de Mme Maria Flachsbarth, Secrétaire d'État parlementaire, qui venait réitérer l'engagement et le soutien résolu de l'Allemagne au GPE.

Le Conseil s'est en outre félicité des annonces de nouvelles contributions au fonds de riposte à la COVID-19 créé par le GPE faites par les gouvernements du Danemark (35 millions DKK), de la Finlande (2 millions EUR), de l'Allemagne (25 millions EUR), et de la Suède (14 millions SKK). L'annonce faite par la Finlande de rejoindre le partenariat a également été chaleureusement saluée.

Face aux effets de la pandémie de COVID-19, le partenariat a été félicité pour la création rapide d'un fonds destiné à aider les pays partenaires à atténuer les impacts de la COVID-19 sur l'éducation des enfants les plus marginalisés en soutenant la mise en oeuvre de programmes d'enseignement à distance et de plans de réouverture des écoles en toute sécurité. Le Conseil a également reçu le rapport financier du GPE, notant que le partenariat est en passe de vivre une année record avec 1,5 milliard de dollars d'approbations de financements et près de 1 milliard de dollars de décaissements d'ici la fin de l'année.

Néanmoins, les pays partenaires sont confrontés à des défis et à une incertitude sans précédent résultant des impacts de la pandémie de COVID-19. Cela a par ailleurs été rappelé durant la présentation d'un aide-mémoire ministériel de la part des pays en développement partenaires. Leur appel à protéger l'éducation et leur soutien enthousiaste au GPE pour qu'il adopte une nouvelle stratégie audacieuse et ambitieuse à même de conduire à de réels progrès ont été bien reçus.

Les échanges avaient pour objectif principal de s'accorder sur les éléments clés du nouveau plan stratégique quinquennal du GPE (2021-2025), conformément à la vision, à la mission et aux objectifs ambitieux approuvés lors de la réunion du Conseil de juin 2020. Le Conseil a réaffirmé l'engagement ferme du GPE à promouvoir l'égalité des sexes dans et par l'éducation, y compris en intégrant l'égalité des genres dans le modèle et les opérations du GPE. Un nouveau guichet de financement spécial d'un maximum de 250 millions de dollars, axé sur l'éducation des filles, sera mis en place pour inciter les pays à lever les obstacles à l'égalité des genres.

Le Conseil a approuvé un nouveau modèle opérationnel innovant conçu pour renforcer la capacité du GPE à aider les pays à favoriser la transformation à l'échelle du système et à produire un impact

à grande échelle. Ce nouveau modèle entend également favoriser la mise en œuvre de programmes de financement plus adaptés au contexte de chaque pays. Il se fonde sur les principes d'appropriation par les pays partenaires et de mise à profit des capacités nationales, ainsi que sur la responsabilité mutuelle. Le nouveau modèle opérationnel est soutenu par des approches de financement plus efficaces et adaptables. Il a été convenu d'un certain nombre de nouveaux programmes de financement innovants, notamment la mise en place de fonds de contrepartie et de mécanismes d'annulation de la dette s'appuyant sur le succès du fonds à effet multiplicateur du GPE. En outre, le Conseil a approuvé un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour la période 2021-2025, visant à soutenir l'orientation stratégique du GPE. Ledit cadre éclairera les décisions aux niveaux des pays et du Conseil et fera du GPE un partenariat d'apprentissage.

Au rang des autres décisions prises par le Conseil figurent : l'adoption d'une formule révisée des conditions d'éligibilité et des allocations faites aux pays pour la période 2021-2025, afin de garantir qu'une grande part du soutien du GPE soit allouée aux pays à faible revenu ; des modifications ont été apportées à la Politique relative aux contributions et aux principes de sauvegarde pour permettre aux gouvernements et aux donateurs privés d'avoir plus de flexibilité dans leurs engagements financiers envers le GPE.